



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chaumont, le 16 décembre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Notification du portefeuille de DPB 2021

La direction départementale des territoires informe les exploitants que le courrier de notification du portefeuille de Droits à Paiement de Base (DPB) 2021 est disponible sous Télépac.

Ce courrier répond à un double objectif :

- notifier à chaque propriétaire et détenteur de DPB leur portefeuille final tel qu'il résulte des événements déclarés au titre de la campagne 2021 ;
- récapituler les événements retenus par la DDT au titre de la campagne 2021 : événements de subrogation, événements de transfert et dotations réserve.

Les clauses permettant le transfert des DPB pour la campagne 2022 devraient être disponibles sous Télépac au cours du mois de janvier 2022. Elles devront être déposées à la DDT avec les pièces justificatives requises au plus tard le 15 mai 2022.

**Pour tout renseignement complémentaire ou prise de rendez-vous, les exploitants peuvent contacter M. Sébastien WYCKAERT par mail : [sebastien.wyckaert@haute-marne.gouv.fr](mailto:sebastien.wyckaert@haute-marne.gouv.fr) ou par téléphone : 03.51.55.60.09**

Contact presse :  
Lysiane Brisbare – 03 25 30 22 54